

Commission Exercice Libéral

Guillemette AUBIN, Maud CHARUEL, Edwige PERRY, Cécile ROIRON, Anne ROST

Numerus Clausus rentrée 2023-2024

Arrêté du 3 août 2023 fixant le nombre maximal d'étudiants à admettre en première année d'études préparatoires au certificat de capacité d'orthophoniste et d'orthoptiste au titre de l'année universitaire 2023-2024 - Légifrance

Par arrêté de la Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé en date du 3 août 2023, le nombre d'étudiants à admettre en première année d'études préparatoires au certificat de capacité d'orthophoniste pour l'année universitaire 2023-2024 est fixé à 975 (contre 973 l'an dernier) soit une augmentation de 0,2%. La différence tient uniquement à l'augmentation de 2 places au sein de l'université en Guadeloupe, créée l'an dernier. La FNEO, dans son communiqué rédigé le 10/08/23, déplore cette trop faible augmentation (<https://www.fneo.fr/wp-content/uploads/2023/08/CDP-Quotas-2023.pdf>).

Commission Exercice Libéral

La répartition dans les différentes régions est la suivante :

Auvergne-Rhône-Alpes

Université d'Auvergne : 25

Université Lyon-I : 100

Bourgogne-Franche-Comté

Université de Besançon : 35

Grand Est

Université de Strasbourg : 35

Université de Lorraine : 40

Guadeloupe

Université des Antilles : 17 (+2places)

Normandie

Université de Caen : 35

Université de Rouen : 35

Occitanie

Université de Montpellier : 38

Université de Toulouse-III : 39

Pays De Loire

Université de Nantes : 47

Bretagne

Université de Brest : 30

Université de Rennes : 30

Centre-Val de Loire

Université de Tours : 50

Hauts-De-France

Université de Lille-II : 90

Université d'Amiens : 37

Ile-de-France

Université Paris-VI : 126

Nouvelle Aquitaine

Université de Bordeaux : 36

Université de Limoges : 25

Provences-Alpes-Côte d'Azur

Université Aix-Marseille-II : 40

Université de Nice : 40